

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze, le 05 mai, à 21 heures 00

Le Conseil Municipal de la Commune de NAUVIALE régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des réunions.

PRESENTS : COUFFIGNAL, CAMPELS, CARLES-DUBOC, CHINCHOLLE, GARDIN, GARROTE, GARY, GUIRAL, PEGUES, RAYNAL, SERVIERES Ph, SERVIERES S, TOURNEMIRE.

ABSENTS-EXCUSES : CAVAILLES, SAULES, TOURNEMIRE.

Monsieur Fabien GUIRAL a été nommé secrétaire de séance.

Bâtiments communaux – Travaux école primaire et salle accueil

N° 2015-05-05-01

Monsieur Le Maire fait part au conseil municipal du courrier de la Préfecture en date du 03 avril 2015 concernant la demande de subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour le projet d'investissement dans la catégorie « bâtiments scolaires ».

Au vu du dossier déposé ce projet sera inscrit au programme de l'exercice 2015 avec une aide de l'Etat calculé sur les bases suivantes :

- opération : **travaux de mise en conformité pour accessibilité, sécurité et maîtrise des dépenses énergétiques dans les bâtiments de l'école**
- montant des travaux hors taxes : **124 550 €**
- montant des travaux subventionnables : **118 730 €**
- taux de subvention : **35 %**
- montant de la subvention : **41 555.50 €**

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte cette aide calculée sur les bases ci-dessus ainsi que le nouveau plan de financement qui serait le suivant :

Montant des travaux :	124 550.00 €
D.E.T.R. accordée – 35 % sur 118 730 €	41 555.50 €
Demande subvention Conseil Général – 15 %	18 682.00 €
Demande subvention Conseil Régional	
- Travaux de mise en accessibilité bâtiments publics - 25 %	6 756.00 €
- Travaux de rénovation énergétique bâtiments publics - 35 %	24 017.00 €
Emprunt	33 539.50 €

Avis sur l'arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme de St Cyprien sur Dourdou

N° 2015-05-05-02

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Cyprien sur Dourdou, arrêté par délibération du conseil municipal de Saint Cyprien sur Dourdou en date du 30 janvier 2015.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de formuler son avis sur l'arrêt du projet de PLU de Saint Cyprien sur Dourdou.

Après avoir ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

DECIDE

De donner un avis favorable à l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Cyprien sur Dourdou.

PRET – Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées

N° 2015-05-05-03

Vu le budget de la commune de Nauviale, voté et approuvé par le conseil municipal le 07 avril 2015 et visé par l'autorité administrative le 08 avril 2015.

Après délibération, décide :

ARTICLE 1^{er} :

La commune de Nauviale contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt de 100 000 euros (Cent mille euros) destiné à financer l'acquisition d'un tracteur et d'une débroussailleuse.

ARTICLE 2 : Caractéristique de l'emprunt

- **Objet : Acquisition tracteur + débroussailleuse**
- **Montant de l'emprunt : 100 000 €**
- **Durée : 10 ans**
- **Périodicité : annuelle**
- **Déblocage total obligatoire de l'emprunt le : 29 mai 2015**
- **Première échéance le : 05 septembre 2015**
- **Taux fixe équivalent de : 1.501 % sur la base d'un taux actuariel de 1.740 %**

ARTICLE 3 : Commission d'engagement (frais de dossier) : 300 €

ARTICLE 4 : La commune de Nauviale s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

ARTICLE 5 : La commune de Nauviale s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

ARTICLE 6 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

Mutualisation travaux entretien voirie communale avec la Commune de Marcillac-Vallon - Convention

N° 2015-05-05-04

Dans le cadre de la mutualisation des services entre collectivités, Monsieur le Maire indique que la Commune de Nauviale propose d'effectuer le fauchage d'une partie des voies communales de la Commune de Marcillac-Vallon qui sont situées à proximité des limites des deux communes.

Le prix proposé pour cette prestation sera de 205 €/Km (sur la base du tarif retenu par la Communauté de Communes pour l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire).

Considérant que cette proposition est intéressante pour la Commune pour l'amortissement du matériel dans un souci d'optimisation de la dépense publique, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve cette proposition
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la Commune de Marcillac pour définir les modalités de cette prestation de service.

Sentiers de randonnée - Convention passage

N° 2015-05-05-05

Dans le cadre de la réédition du topo guide des randonnées, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier le tracé du parcours n°8 entre Dourdou et Créneau afin qu'il passe à proximité du site des ruines du Château de Beaucaire propriété de la commune.

Entre la RD 22 et Beaucaire, il n'existe pas de chemin public. La possibilité de passer chez des particuliers est possible.

Monsieur le Maire a rencontré ces derniers qui ont donné leur accord. Une convention de passage pourra être signée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve ce nouveau tracé
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec les propriétaires des terrains.